

Article 1. Objet

1.1 Sauf disposition contraire définie dans les présentes Conditions spécifiques, le service Billing Manager® sera soumis aux Conditions générales d'utilisation de MyProximus. Les présentes Conditions spécifiques s'appliquent au Billing Manager, lequel constitue un service permettant au Client d'accéder par voie électronique à ses données de facturation et de gérer ces données ("Le Service").

1.2 La conclusion du contrat sera effective dès la réception par Proximus d'un Formulaire de demande d'accès dûment complété et signé. Le Formulaire de demande d'accès sera envoyé à tout client s'inscrivant sur le site web de MyProximus. Pour en savoir plus : www.proximus.be/billingmanager

1.3 Le Service a été élaboré dans le but de permettre au Client de consulter, d'analyser et de télécharger en ligne les données suivantes : les données de facturation associées à son numéro de client Proximus (émises par le système de facturation de Proximus), et ce, pour la période des 13 (treize) mois précédant la date de consultation.

Vu la mise à jour permanente des données, le service Billing Manager est uniquement disponible du lundi au samedi entre 8 et 21 heures.

Article 2. Durée contractuelle et rupture anticipée

Sauf stipulation contraire, le contrat entre en vigueur le jour de l'envoi du Nom d'Utilisateur et du Mot de passe par Proximus.

Le contrat relatif à l'accès au Service est conclu pour une durée de 1 (un) an.

À l'issue de cette période et à défaut de résiliation notifiée à l'autre partie par lettre recommandée au minimum 1 (un) mois avant l'échéance contractuelle, le contrat sera reconduit tacitement pour des périodes successives de 1 (un) an. En cas de résiliation par le Client avant l'échéance contractuelle, celui-ci sera redevable envers Proximus de la moitié des sommes restant dues jusqu'à l'échéance du contrat.

Article 3. Responsabilité

Dans tous les cas où elle est engagée, la responsabilité contractuelle de Proximus sera limitée à EUR 124 000 par incident ou par série d'incidents partageant la même origine.

Article 4. Modification des Conditions spécifiques

Proximus se réserve le droit de modifier les présentes Conditions spécifiques, ainsi que les prix. Elle s'engage à informer le client concerné par ces modifications au moins 15 (quinze) jours ouvrables avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions par tout moyen qu'elle juge approprié, en ce compris par une communication en ligne sur le site de l'application Billing Manager.

Le client qui, à l'occasion d'une modification, n'accepte pas les nouvelles conditions, peut résilier le contrat sans être redevable d'une indemnité.

Article 5. Tarification

Proximus fournira au Client les Services commandés au prix mentionné dans le contrat Billing Manager. Les prix sont exprimés en euros et s'entendent hors T.V.A.

Les frais d'activation feront l'objet d'une facturation unique au moment de l'inscription. La redevance d'abonnement sera facturée mensuellement. Les frais seront repris sur la facture correspondant au numéro de téléphone indiqué dans le contrat Billing Manager.

Les échéances et les modalités de paiement ainsi que les conséquences d'un retard de paiement seront identiques aux autres montants figurant sur la facture.